DIFFUSION SELECTIVE DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

DSI Electronique n° 453, du 10 au 16 décembre 2012 Diffusée à **13.000 abonnés**

Directeur de la publication ***Amel JRAD*** * Rédacteur en Chef ***Khaled CHELBI*** **ISSN -1737 5703**

Veille

Par Lobna ZOUAOUI - zouaoui.lobna@gmail.com, Technicien Supérieur au CITET (Direction Documentation et Information).

• Innovation

La luzerne déshydratée vend 650 000 tonnes de quotas d'émission de CO2 / Par Denis Le Chatelier.- Extrait : « … Au titre des économies d'énergie qu'elle s'est engagée à réaliser sur la période 2008-2012, la filière luzerne déshydratée a reçu, dans le cadre des projets domestiques, l'agrément du ministère de l'Ecologie pour recevoir des Unités de Réduction des Emissions de CO2. 650 000 tonnes de CO2 pourront ainsi être valorisées au prix de 10,5 €/t pour un montant total de 6 825 000 €.

En application du traité de Kyoto, le dispositif des projets domestiques CO2 consiste à mettre en œuvre sur le territoire français des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs économiques non couverts par le système européen d'échange des quotas de CO2 : agriculture, transport, traitement des déchets, entrepôts frigorifiques, bâtiments…Ce nouvel instrument financier est donc complémentaire au système européen d'échange des quotas, qui ne couvre que 25 % des émissions en France. Le but des projets domestiques est d'inciter financièrement à la réduction volontaire des émissions de GES. L'Etat favorise ainsi des efforts de réduction d'émissions réalisés par des acteurs économiques ou des collectivités. C'est le cas de Coop de France Déshydratation engagée dans une démarche volontaire depuis plusieurs années. Cet agrément est le premier en France dans le secteur agricole par la caisse des Dépôts opérateur du dispositif. Une démarche proactive récompensée La luzerne déshydratée, fournisseur de protéines végétales tracées et de proximité pour l'alimentation animale utilise de l'énergie dans son process de fabrication. Soucieuse comme toutes les filières agricoles de réduire son empreinte environnementale elle s'est engagée dans un programme volontaire de réduction d'émission de gaz à effet de serre en privilégiant deux voies :

- le préfanage au champ qui consiste à étaler la luzerne fauchée pour un premier séchage au soleil pendant quelques heures ; ce préfanage permet de faire baisser le taux d'humidité de 3,5 % ce qui induit en amont des économies d'énergie de prés de 20 %. Le préfanage nécessite en revanche une manipulation supplémentaire au champ et une augmentation des coûts de main d'œuvre (10 % d'employés supplémentaires en 2009)
- la substitution de biomasse aux énergies fossiles. La biomasse (plaquettes forestières, miscanthus, divers déchets végétaux) est incorporée partiellement ou en totalité dans les fours de séchage. 21 usines de déshydratation sur 26 en France utilisent déjà de la biomasse en substitution partielle ou totale. Cette modification du mix énergétique a nécessité des investissements industriels conséquents avec le développement d'un matériel innovant conçu spécifiquement pour cette activité… Cet accord fait trois gagnants :

- la planète ;
- la filière luzerne qui peut ainsi financer les investissements nécessaires ;
- la Caisse de Dépôts qui perçoit une Commission sur les quotas ;

La luzerne, plante modèle du Grenelle de l'Environnement La luzerne est une légumineuse, espèce dotée de la faculté de fixer naturellement l'azote de l'air. Elle ne nécessite donc pas d'apport

d'engrais azotés. Installée pour au moins 3 ans, elle offre un couvert permanent, véritable refuge pour de nombreuses espèces animales et microbiologiques. Rustique, elle ne requiert pratiquement pas de traitements pesticides (un insecticide sur la moitié des surfaces en moyenne seulement) ce qui constitue un atout supplémentaire pour la macro et la micro faune. Dans le cas de régions de grandes cultures ou les pauses écologiques (haies, talus, chemins, pâtures) sont rares, la luzerne est la seule plante qui couvre le sol toute l'année et fleurit en été. Elle est donc un allié indispensable de la biodiversité ordinaire, notamment des abeilles. Pour toutes ces raisons, la luzerne est indispensable au maintien et au développement de l'agriculture biologique. Elle est enfin le garant de la fourniture d'une eau potable dans les périmètres de captage, soutenue en conséquence par les Agences de l'Eau. Une filière créatrice de valeur en zone rurale Avec 1 500 emplois permanents la filière luzerne déshydratée est le troisième employeur privé de Champagne Ardenne et le premier employeur privé du sud Ardennes. Elle est entièrement organisée en coopératives d'agriculteurs. La luzerne est consommée sous forme de foin ou de granulés par les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, volailles, équins). Elle constitue l'une des seules sources locales de protéines alors que l'Europe doit importer 75 % de ses besoins. C'est une plante efficace puisque 1 ha de luzerne donne 2,4 t de protéines contre 1,2 t pour le pois et 1t pour le soja... ». *In : ENVIRO 2B environnement & société, 31 mars 2010. http://www.enviro2b.com/2010/03/31/la-luzerne-deshydratee-vend-650-000-tonnes-de-quotas d%E2%80%99emission-de-co2/ ; Coop de France Déshydratation : http://www.luzernes.org .*

• Politique, Management, Réglementation, Normes et Société

France TRANSPORTS : Objectif CO2, pour réduire son empreinte sur la planète / Par I.H.- Extrait : « Soutenu par l'Ademe et le ministère de l'Ecologie, le site http://www.objectifco2.fr apporte une aide aux transporteurs routiers pour réduire leur empreinte environnementale. Les transports représentent en France 32% de la consommation d'énergie finale et 26% des émissions de gaz à effet de serre. En consommant moins d'énergie, on diminue les émissions de CO2 et on réduit le montant des factures de gazole tout en veillant à améliorer la qualité de l'air ambiant. Les transporteurs routiers - marchandises et voyageurs - sont donc particulièrement concernés par les objectifs nationaux de réduction de 20% de ces émissions d'ici 2020. Une démarche concrète et volontaire leur est proposée pour réduire leur impact sur l'environnement, c'est la démarche Objectif CO2. Et pour faciliter leur implication, un site http://www.objectifco2.fr est désormais en ligne. Ce site, alimenté par les informations des transporteurs eux-même, leur permet désormais de situer leur propre entreprise de transport sur l'échelle de celles qui se sont déjà engagées dans cette démarche, et évaluer la réduction potentielle des émissions de gaz à effet de serre des entreprises de transport de leur région, les objectifs qu'elles se sont fixées et la réalité en tonnes de CO2 évitées. Sans oublier diagnostic, méthodologie, suivi, mesure des résultats... Un outil à découvrir... ».- *In : ENVIRO 2B environnement & société, 12 décembre 2012. http://www.enviro2b.com/2012/12/12/transports-objectif-co2-pour-reduire-son-empreinte-sur-la-planete/ .*

Lecture Partagée... par les Amis de la page facebook de la rédaction « développement Durable » - *http://www.facebook.com/developpement.durable.7 :*

Taroudant Eco - http://www.facebook.com/roudanews - et Citoyens Verts Maroc - http://www.facebook.com/citoyens.vertsmaroc - ont partagé la photo de Mohamed Benata - http://www.facebook.com/mohamed.benata.5 .

La Déclaration de la Conférence Internationale d'Oujda

pour lutter contre la Fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des Gaz de schistes

Nous, participants et sympathisants de la Conférence Internationale d'Oujda,

Rappelant que l'exploration ou l'exploitation de façon industrielle du Gaz de schiste par fracturation hydraulique est une technologie récente, qui a débuté aux Etats Unis en 2005, puis au Canada et en Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Pologne) et actuellement elle veut s'implanter dans les pays Maghrébins (Maroc, Algérie, Tunisie et Lybie).
Considérant que la technologie de fracturation hydraulique se fait par injection de grande quantité d'eau (15 à 35 million de litre par cycle de fracturation) sous de fortes pressions avec des sables etdes produits chimiques (entre 500 à 600 produits chimiques).
Reconnaissant que cette technologie est très polluante et certains produits chimiques utilisés (plus de trente produits) sont hautement toxiques et cancérigènes, représentent un risque imminent et réel pour l'environnement et la santé humaine et animale.
Notant les antécédents qui ont eu lieu ces dernières années aux Etats unis et au Canada provocant la pollution des nappes phréatiques et des eaux potables et Les nombreux cas de fuite du Gaz de schiste au niveau de nombreux forages de fracturation hydraulique en activité ou après fermeture des forages.
Sachant que le méthane (CH4), le gaz carbonique et d'autres gaz associés au Gaz de schiste qui sont des gaz à effet de serre (GES), ont un impact négatif sur le réchauffement climatique.
Saluant la mobilisation de la société civile dans différentes régions du monde qui a manifesté son opposition à la fracturation hydraulique qui s'est avéré dangereuse pour l'environnement et la santé publique.
Considérant que les ressources en eau se font de plus en plus rares (stress hydrique) dans le monde et particulièrement dans les pays maghrébins. Leur protection et leur préservation constituent une condition nécessaire et primordiale à la continuité de la vie des hommes, des animaux et des végétaux.
Convaincus que l'injection de produits chimiques toxiques et cancérigènes dans la nature et dans le sous-sol relève d'un acte irresponsable, criminel et sans scrupule.
Convaincus que la transition énergétique mondiale peut se faire par l'emploi des énergies propres et durables en utilisant l'énergie solaire, éolienne, marine et magnétique…
Notant l'avis de la communauté scientifique et celles de nombreux experts qui ont sollicité les gouvernements et les compagnies pétrolières à s'abstenir d'employer cette technologie dangereuse pour l'avenir de l'humanité.
Ayant pris connaissance des nombreuses publications scientifiques notamment le rapport « Bilan Toxicologique et Chimique de l'exploration et de l'Exploitation des huiles et du Gaz de schiste par la fracturation hydraulique » du Pr André Picot, Expert auprès de l'Union Européenne et de ses collaborateurs, édité par l'association TOXICOLOGIE-CHIMIE.

Nous déclarons :
1- Notre ferme opposition à l'emploi de la technologie de fracturation hydraulique pour l'exploitation du Gaz de schiste au Maghreb et ailleurs.
2- Notre soutien aux populations qui se sont mobilisées dans différents pays du monde pour protéger leurs territoires des impacts environnementaux et sanitaires de cette technologie très polluante.
3- Notre respect aux Gouvernements qui ont pris en considération les craintes et les revendications des masses populaires dans leurs pays et ont déclaré des moratoires pour suspendre les permis d'exploration et d'exploitation des Gaz de schiste, utilisant la fracturation hydraulique, notamment en France, au Canada, en Bulgarie, en Australie…
4- Notre appel aux Gouvernements et notamment les Gouvernements des pays Maghrébins (Maroc, Algérie, Tunisie et Lybie) d'opter pour le principe de précaution et d'œuvrer pour l'intérêt général des peuples en interdisant l'emploi de cette technologie de fracturation Hydraulique pour l'exploration ou l'exploitation des Gaz de schiste et d'opter pour un mixte énergétique respectueux de l'environnement et de la santé publique humaine et animale dans leurs pays.
5- Nos revendications au près des bailleurs de fond de s'abstenir de contribuer au financement des technologies polluantes qui dégradent l'environnement et détruisent irréversiblement notre planète.
6- Notre adhésion à l'émergence d'une conscience planétaire pour un juste équilibre entre nos besoins énergétiques pour un Développement propre et Durable et le souci de la préservation des ressources naturelles en eau, en sol et en air pour les générations futures.

Les participants de la Conférence Maghrébine d'Oujda pour lutter contre les gaz de schiste :
- Dénoncent avec vigueur les accords passés sous silence et sans consultations des masses populaires et des élus représentants différentes collectivités territoriales, entre les Gouvernements

Maghrébins en Tunisie, en Algérie et au Maroc, avec différentes compagnies pétrolières pour l'exploration et l'exploitation des Gaz de schiste,
- ont noté avec regret l'absence, malgré son invitation, de Monsieur le Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ou de son représentant et rejettent ses déclarations à l'occasion de la tenue du Forum sur les Gaz tenu à Paris le16/11/2012, qualifiant le gaz de schiste de gaz écologique.
- Ont noté également l'absence de Mme le Directeur Général de l'ONHYM ou de son représentant et son manque de collaboration pour la visite du forage d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste sur le territoire Marocain.
- Lancent un appel à la mobilisation générale des citoyens, des élus au niveau des collectivités locales, régionales, nationales et des députés au niveau des parlements pour l'information, la sensibilisation et l'action pour stopper la fracturation hydraulique au niveau du Maghreb.
- Exigent l'annulation pure et simple des autorisations ou des permis qui ont été accordées à l'insu de la volonté des peuples et dans le manque de transparence totale sans respect des Lois en vigueur exigeant des Etudes d'Impacts Environnementales (EIE) avant la réalisation de chaque projet et la prise en considération de l'avis de la population par l'Enquête Publique avec la nécessité d'informer le public par les moyens adéquats.
- Recommandent aux Gouvernements Maghrébins de s'abstenir de délivrer des permis ou autoriser l'exploration ou l'exploitation des Gaz de schiste.

Pour les participants et les sympathisants de la Conférence d'Oujda pour la lutte contre les Gaz de schiste,
Le Président de l'Espace de Solidarité et de la Coopération de l'Oriental
Coordinateur de l'Ecolo Plate Forme du Maroc du Nord
Membre de la Coordination Nationale Anti Gaz de schiste au Maroc

Signé : BENATA Mohamed

Lecture Recommandée... *par Redissi Mohsen - redissim@state.gov , Conservateur de Documentation au Centre d'Information de l'Ambassade US.*

Les lampes contribuent aux émissions globales

une campagne pour réduire la suie prend de l'envergure

Par Charlene Porter - Rédactrice

Washington - Les lampes à pétrole utilisées pour éclairer des petits espaces produisent des émissions de suie qui contribuent au réchauffement global, mais changer de technologie d'éclairage pourrait aider à contenir les températures mondiales.
Des chercheurs à l'Université d'Illinois et à l'Université de Californie, à Berkeley, ont achevé cette nouvelle analyse des émissions produites par des lampes qui sont largement utilisées dans les zones du monde en développement n'ayant pas de réseau électrique. Un communiqué de presse de l'Université d'Illinois explique que les chercheurs ont constaté que les lampes à pétrole à mèche libèrent 20 fois plus de carbone noir que l'on croyait auparavant.

Jusqu'à présent, les scientifiques faisant le calcul des émissions mondiales n'ont pas prêté beaucoup d'attention aux lampes à pétrole en raison de la faible quantité de carburant utilisée dans chaque lampe, par rapport aux sources évidentes : la flotte mondiale de transport, les générateurs électriques et la déforestation, par exemple. Les nouvelles recherchent révèlent que l'impact à court terme des émissions de kérosène totalisant pas plus d'un kilogramme peuvent persister dans l'atmosphère pendant deux semaines.
« Dans une courte durée de vie de deux semaines, ça ajoute beaucoup d'énergie à l'atmosphère », a dit le chef de l'étude Tami Bond, professeur de génie civil et d'ingénierie de l'environnement à l'Université d'Illinois.
Les mesures réelles d'émissions des lampes accumulées par l'équipe de recherche révèlent qu'un pourcentage relativement élevé du carburant est converti en noir de carbone, également appelé

suie. Les mèches noires de fumée qui se dégagent dans l'air à partir d'une lampe allumée sont presque entièrement du carbone pur.
Les alternatives sont accessibles et peu coûteuses. Les lampes LED chargées par des panneaux solaires deviennent de plus en plus populaires. Mais un moyen très efficace de prévenir les émissions est simplement d'entourer la flamme d'une protection en verre de sorte que les fumées ne s'échappent pas dans l'atmosphère.
« Se débarrasser des lampes à pétrole peut sembler n'être qu'un petit pas à prendre sans conséquences », a déclaré l'auteur principal de l'étude, Nicholas Lam, étudiant de troisième cycle à l'Université de Californie, à Berkeley, « mais lorsque l'on considère l'impact collectif de centaines de millions de ménages, il s'agit d'un geste simple qui affecte la planète ».
L'étude a été publiée dans la revue Sciences et technologies de l'environnement (Environmental Science and Technology), publiée par la Société américaine de chimie (American Chemical Society). Le Centre d'épidémiologie des États-Unis (U.S. Centers for Disease Control and Prevention), l'Institut national des sciences de la santé de l'environnement (National Institute of Environmental Health Sciences), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence de protection de l'environnement (EPA) ont soutenu la recherche.

UNE COALITION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE ŒUVRE À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Près de 50 pays et organisations ont désormais rejoint la Coalition pour le climat et l'air pur (Climate and Clean Air Coalition), un groupe formé en février 2012 pour développer les résultats de recherches similaires à ce nouveau rapport dans Sciences et technologies de l'environnement. Les émissions de noir de carbone, de méthane et de suie, et certains hydrofluorocarbures (HFC) sont tous des polluants climatiques de courte durée. Agir rapidement pour prévenir leur émission pourrait aider à ralentir l'augmentation de la température mondiale, montrent les analyses scientifiques.
Le noir de carbone a des conséquences graves sur la santé, irritant les voies respiratoires, donc les réductions auraient l'avantage supplémentaire de réduire les décès liés à la pollution de l'air. Moins de suie dans l'air permettrait également d'éviter des pertes de récoltes d'environ 30 millions de tonnes chaque année, estiment les scientifiques.
Six nouveaux pays ont rejoint la Coalition pour le climat et l'air pur le 6 décembre, lorsque la coalition s'est réunie séparément lors des pourparlers se déroulant au Qatar sous les auspices de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
Six pays fondateurs, dont les États-Unis et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), ont formé la coalition au début de 2012 afin d'accélérer les efforts pour réduire les polluants de courte durée. Un communiqué de presse du PNUE du 6 décembre décrivait plusieurs projets déjà lancés :
· Une initiative dans 10 grandes villes, dont Rio de Janeiro, Lagos et New York, visant à réduire les émissions de méthane et de carbone provenant des décharges et brûlages d'ordures.
· Une campagne ciblée en Asie et en Amérique latine visant à réduire les émissions de carbone provenant des véhicules lourds avec des normes officielles plus strictes d'émissions.
· Un effort de la part des plus importants groupes pétroliers et gaziers internationaux, travaillant en collaboration avec la coalition, pour réduire le méthane et les émissions de noir de carbone provenant des puits de pétrole et des mines.
« Nous pouvons atteindre d'importants avantages climatiques à court terme, sauver des vies et améliorer les rendements des cultures », a dit Todd Stern, l'envoyé spécial des États-Unis pour le changement climatique, selon le communiqué de presse du PNUE. Ces activités doivent être poursuivies, a dit M. Stern, en complément de « l'action agressive qu'il nous faut tous prendre par rapport au CO2 ». Le Directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, était du même avis que M. Stern que les nations doivent agir pour réduire les émissions et éviter un réchauffement supplémentaire. « Les pays doivent prendre action s'ils prennent au sérieux le sujet de la transition vers une économie verte et inclusive et la réalisation du développement durable », a-t-il dit. Les discussions internationales en cours sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre se concentrent sur le plafonnement de l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2 degrés Celsius. Prendre des mesures par rapport aux polluants climatiques à court terme pourrait réduire ce taux de réchauffement de 0,5 degrés Celsius.

En devenant partenaire/client du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : cdi@citet.nat.tn. *Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.*